

Résumé du projet de programme

Programme national pour les zones rurales

Novembre 2023

1. Préambule

Ce document constitue un résumé du projet de Programme national pour les zones rurales (PNZR). Le projet de PNZR est un document important : il aide les provinces et d'autres parties prenantes à prendre des mesures en faveur de zones rurales durables. Cette version résumée du projet de PNZR est destinée à un public plus large. Du 12 décembre 2023 au 22 janvier 2024, tout le monde peut officiellement réagir au projet de PNZR. Entre-temps, les provinces se sont déjà lancées avec enthousiasme dans leurs propres programmes régionaux. La version complète du projet de PNZR est la seule version légalement valide.

Tables des matières

2 Inleiding.....	4
Juridisch kader NPLG.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Samenhang met andere Rijksprogramma's	4
3. Doelen.....	6
Natuur	6
Water en bodem.....	6
Broeikasgassen landbouw en landbouwgebruik	7
Groenblauwe-dooradering.....	7
Samenhang in doelen	7
4. Structurerende keuzes	8
Omgevingskwaliteit als verbindend principe.....	10
Uitwerking structurerende keuzes	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Meekoppelende structurerende keuzes: Meewegen dier- en volksgezondheid in gebiedsprogramma's	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Omgaan met schaarse ruimte	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Wetgevingsagenda	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Adviezen uit het maatschappelijk middenveld.....	10
5. Programmatisch, cyclisch en adaptief werken.....	12
Sturingsfilosofie.....	12
NPLG Cyclus.....	12
Inzicht in de voortgang van de uitvoering van het NPLG en de PPLG's.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Lerende aanpak.....	13
Bijsturing als de voortgang niet voldoende blijkt te zijn.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
6. Gezamenlijk de doelen realiseren.....	15
Generiek en gebiedsgericht	15
Instrumentenkoffer	15
7. Participatie en PlanMER	16
Participatie.....	16
PlanMer	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Afkortingenlijst	17

1. Introduction

Le projet de Programme national pour les zones rurales (PNZR) est la prochaine étape vers un avenir durable pour les zones rurales. Il permet aux provinces et aux autres parties prenantes de savoir clairement les actions à entreprendre. Il propose aussi une base solide de l'approche durant les années à venir. Il donne également un aperçu des outils que les provinces peuvent utiliser pour atteindre les objectifs. En outre, le PNZR tient compte de l'espace physique limité aux Pays-Bas : le fait que tout n'est pas possible partout.

L'objectif est de rétablir un équilibre

Nous sommes confrontés à de nombreux défis aux niveaux national et local. Le changement climatique entraîne des difficultés liées à l'eau, une sécheresse, la salinisation de l'eau potable, la diminution de la biodiversité, des risques sanitaires ainsi qu'une plus grande incertitude quant aux récoltes horticoles et agricoles. La nature est aussi menacée en raison de l'excès d'azote et, par exemple, de la sécheresse, de l'augmentation des activités récréatives, de l'acidification des sols et de la mauvaise qualité de l'eau. Alors que nous dépendons justement de la nature, de l'eau et de l'agriculture pour notre santé et notre alimentation. L'objectif est de rétablir un équilibre.

Vers un avenir durable

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour garantir un avenir durable pour les zones rurales. Un avenir où la qualité de l'eau est bonne, où les plantes et les animaux peuvent subsister et où les zones rurales contribuent à la limitation et à la gestion du changement climatique. Il devra aussi s'agir d'un espace où les entrepreneurs agricoles disposent de modèles de revenus durables. Cette transition des zones rurales est indispensable, mais elle représente aussi beaucoup pour les personnes qui y vivent, y travaillent et s'y divertissent. Le PNZR repose donc sur une approche attentive, grâce à laquelle nous travaillons ensemble avec détermination et dans un esprit d'apprentissage en vue d'un avenir durable.

Cohérence, adaptation selon la zone et pérennité

L'approche du PNZR est cohérente, adaptée selon la zone et pérenne :

- **Cohérence** : Le PNZR s'intéresse de manière cohérente à l'eau, à la nature et au climat. Il permet également de prendre les mesures nécessaires en une seule fois. Un entrepreneur n'aura donc pas à s'occuper, par exemple, d'abord de l'azote (nature) et ensuite du climat.
- **Adaptation selon la zone** : Les provinces élaborent des programmes zonaux dans lesquels elles concrétisent les principes de la politique du PNZR au niveau régional. Avec une large implication de la région, elles déterminent les choix appropriés.
- **Pérennité** : Le PNZR se concentre sur le moyen terme. Cependant, il prend en compte les défis à long terme (2050) et indique ce qu'ils impliquent pour les choix d'aujourd'hui. Cela permet d'éviter qu'un choix effectué aujourd'hui n'ait des répercussions négatives sur les choix de 2050.

Cohérence avec d'autres programmes gouvernementaux

Le PNZR est un programme politique qui s'inscrit dans le cadre de la Vision nationale pour l'environnement (*Nationale Omgevingsvisie*), commandité par trois ministères : ministères de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité de l'alimentation (LNV), de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau (I&W) et de l'Intérieur (BZK). Le PNZR n'est donc pas un programme isolé : il est également lié à plusieurs autres programmes gouvernementaux. Ils peuvent être répartis en quatre groupes :

- Le cadre spatial : la Vision nationale de l'environnement (NOVI), le programme Vision nationale de l'environnement Extra (NOVEX) et la nouvelle Stratégie nationale d'aménagement du territoire (*Nota Ruimte*).
- Les voisins directs : les programmes et la politique qui se rejoignent dans les élaborations provinciales pour les zones.
- Plus beaux et meilleurs : programmes de soutien qui proposent des connaissances, un pouvoir de conception et une assistance.

- Les bons amis : les programmes ayant un impact dans les zones rurales, qui sont un peu plus éloignés du PNZR.



Structure du projet de PNZR

Le projet de PNZR est structuré de manière logique et le présent résumé suit la même structure. Le chapitre 2 aborde les objectifs à atteindre pour réaliser l'ambition d'un avenir durable pour les zones rurales. Le chapitre 3 fournit ensuite des orientations supplémentaires sous la forme de choix de structuration. Ces choix (spatiaux) indiquent *comment* procéder pour atteindre les objectifs. Le chapitre 4 décrit la manière dont la transition conséquente sera gérée. Le chapitre 5 traite plus en détail de la coopération entre les différentes autorités et l'organisme de contrôle de la transition des zones rurales (*Regieorganisatie Transitie Landelijk Gebied*). Il décrit également la « boîte à outils » dont disposent les autorités décentralisées pour mettre en œuvre les programmes zonaux. En conclusion, le chapitre 6 traite de la participation : une transition d'une telle ampleur ne peut réussir que si toutes les parties prenantes sont impliquées dans le processus.

2. Objectifs

Rééquilibrer l'utilisation des terres en fonction des besoins environnementaux. C'est la mission principale des programmes zonaux. Les objectifs nationaux relatifs à la nature, à l'eau et au climat ont été répartis selon les régions à cette fin. Les objectifs sont basés sur des obligations (inter)nationales.

Le projet de PNZR explique tous les objectifs nationaux. La plupart des objectifs ont été répartis entre les provinces, afin qu'ils soient plus faciles à gérer et que les missions puissent être abordées de manière cohérente. La réalisation des objectifs est considérée comme indispensable et donc inévitable pour rétablir l'équilibre entre l'utilisation des terres et les limites des systèmes naturels. Par exemple, les émissions d'azote, les gaz à effet de serre et la lixiviation des polluants dans l'eau et le sol doivent être réduits. Il faut consacrer plus de place aux arbres, aux forêts et à la nature.



Nature

En ce qui concerne la nature, le PNZR se concentre sur la mise en œuvre des accords européens existants en matière de conservation et de restauration de la biodiversité. Les objectifs de la directive Oiseaux et habitats (*Vogel- en Habitatrichtlijn* ou VHR) sont essentiels à cet égard. La mission principale est de ramener les espèces d'oiseaux et les espèces animales et végétales désignées à un état favorable à long terme. L'objectif pour 2030 est de réduire de 30 % l'écart entre cet état favorable et l'état actuel. Cela nécessite un engagement dans plusieurs domaines : par exemple, de meilleures conditions hydrologiques, une diminution de l'azote et plus d'espace pour les forêts et la nature. Des objectifs spécifiques pour ces parties ont également été formulés et répartis par province.

Eau et sol

Avec le changement climatique et l'utilisation intensive des terres, nous sommes de plus en plus confrontés aux limites du système de l'eau et du sol. La restauration de la qualité de l'eau n'est pas encore suffisante. La subsidence, la salinisation, les difficultés causées par l'eau mais aussi le dessèchement sont en augmentation. C'est l'une des causes de la détérioration de la nature. Cependant, l'agriculture et l'horticulture en souffrent également. Nous voulons adapter les politiques, l'aménagement et la gestion du système de distribution d'eau au changement climatique, en minimisant les dommages et les perturbations causés par les conditions météorologiques extrêmes. La qualité de l'eau et la disponibilité des eaux souterraines sont soumises spécifiquement aux obligations de la directive-cadre sur l'eau (DCE), une directive

européenne. D'ici 2027 au plus tard, toutes les mesures doivent être prises aux Pays-Bas pour atteindre une bonne qualité écologique et chimique des eaux souterraines et de surface.

Gaz à effet de serre de l'agriculture et de l'utilisation des terres

Aux Pays-Bas, il a été convenu que tous les secteurs de la société devraient contribuer à l'objectif climatique national pour 2030 : réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990). Pour garantir d'atteindre cet objectif, la politique gouvernementale vise une réduction de 60 % d'ici à 2030. Des objectifs indicatifs d'émissions résiduelles pour 2030 ont été convenus à cette fin pour chaque secteur économique. Le PNZR définit des objectifs de réduction des émissions pour l'agriculture et l'utilisation des terres. Cet objectif pour 2030 signifie qu'une mission importante attend encore les Pays-Bas et les zones rurales après 2030. Même après 2030, des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre restent nécessaires.

Maillage vert-bleu

Le PNZR fixe également des objectifs pour renforcer le maillage vert-bleu du paysage. Ce sont de petits éléments naturels qui façonnent de manière significative notre paysage. Il forme un réseau composé d'éléments ligneux individuels - tels que des bordures d'arbres, des rangées d'arbres, des haies, de petites oseraies et des vergers haute tige - ainsi que d'une végétation non ligneuse telle que des bordures de champs riches en herbes et des zones arbustives, et d'éléments humides tels que des fossés gérés de manière écologique, des berges respectueuses de la nature et des mares. Le maillage vert-bleu soutient les autres objectifs du PNZR concernant la nature, l'eau et le climat. L'ambition est de concrétiser 10 % de maillage vert-bleu dans la zone rurale (hors *Natuurnetwerk Nederland*, le réseau naturel des Pays-Bas), y compris les terres non arables) d'ici 2050. Une partie de ces structures sont déjà en place aujourd'hui. L'ambition est de combler la moitié du fossé qui nous sépare de 2050 d'ici à 2030.

Cohérence des objectifs

Il a été décidé consciemment d'aborder ces objectifs conjointement. Il n'est pas socialement acceptable de solliciter un agriculteur d'abord pour l'azote, puis pour la qualité de l'eau, et enfin pour le défi climatique. Pensons à un éleveur de bétail qui est racheté et cesse son activité, puis se met à cultiver des bulbes dans un endroit où cela n'est pas possible en raison de la qualité de l'eau. Il faut éviter ce genre de situation. Les missions sont également liées : une zone naturelle dont l'hydrologie est équilibrée résiste mieux à l'azote. L'amélioration de la fertilité des sols a également des effets positifs sur l'eau et le climat.

Répartition provinciale des objectifs

Pour la mise en œuvre et la réalisation, une partie des objectifs nationaux ont été transposés en une répartition régionale. Les objectifs de réduction des émissions et les objectifs en termes d'hectares du PNZR ont été transposés au niveau provincial. Cela rend les missions plus concrètes et les associe à d'autres choix à faire dans la région. En outre, les objectifs qui ne sont pas répartis par région s'appliquent également. Il s'agit notamment du maillage vert et bleu, des objectifs de la DCE et des objectifs qualitatifs tels que l'adaptation au changement climatique. À titre d'exemple, les objectifs régionaux pour la province de Flevoland sont énumérés.

Flevoland		
Nature		
Zones VHR (directive Oiseaux et habitats)	2030	Mission zones naturelles supplémentaires : 59 ha
	2030	30 % Mission nature agricole supplémentaire : 1 600 ha
Réduction des émissions d'azote	2035	Réduction des émissions (étables et champs) d'azote de 442 (tonnes NH3). Cela équivaut à une réduction de 24 % des émissions d'azote.
Réseau naturel des Pays-Bas (NNN) & Stratégie forestière	2027	Mission restante de nouvelles zones naturelles conformément au NNN de 105 ha

Stratégie forestière	2030	Extension des forêts de 664 ha À subdiviser en 64 ha conformément au NNN, 600 ha hors NNN et 0 ha de compensation
Climat		
Utilisation des terres - sols agricoles minéraux	2030	Piégeage régional du carbone dans les sols agricoles minéraux de 0,061 Mt d'équivalent CO ₂ (en plus de la trajectoire de base KEV (Exploration du climat et de l'énergie) 2021)
Utilisation des terres - prairies tourbeuses		s.o.
Agriculture	2030	Mission régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'élevage et l'épandage de fumier dans l'agriculture de 0,1 Mt d'équivalent CO ₂ .

3. Choix de structuration

Les objectifs ne fournissent pas à eux seuls des orientations suffisantes pour la transition des zones rurales. Le PNZR a donc établi un ensemble de choix de structuration. Ces choix (spatiaux) indiquent *comment* procéder pour atteindre les objectifs. Ils couvrent les thèmes de la nature, de l'eau, du sol et de l'agriculture. Par exemple, un choix de structuration prévoit la désignation de zones de transition autour des sites Natura 2000. Un autre choix de structuration porte sur la gestion prudente des terres arables. Ces choix orientent les processus zonaux. Ce chapitre aborde également la question de la gestion du manque d'espace.

Quels sont les choix de structuration du PNZR ?

Les choix de structuration dans le PNZR sont des choix d'aménagement du territoire faits par l'État. Les choix du PNZR sont des principes généraux d'aménagement, qui traitent de l'opportunité ou de l'inopportunité de (nouvelles) activités dans les zones rurales. Par ses choix de structuration, le PNZR oriente l'élaboration spatiale des programmes zonaux par les provinces.



Tabel 4.1 keuzes met directe doorwerking

Structurende keuzes met directe doorwerking**Bondige toelichting**

Overgangsgebieden	Een gebied rondom stikstofgevoelige Natura 2000-gebieden waar functies en activiteiten een bijdrage moeten leveren aan natuurherstel
Bufferstroken langs beekdalen op hoge zandgronden	Voor waterkwaliteit ruime bufferstroken in beekdalen op zandgronden realiseren, tevens bijdragend aan infiltratie grondwater.
Peilopzet veenweide	Toewerken naar vernatting van veenweidegebieden om CO ₂ emissie en bodemdaling te beperken
Inpassing areaal agrarische natuur/landschapsgrond/nieuwe natuur	Richting voor de wijze waarop deze nieuwe arealen ingepast kunnen worden en welke eigenschappen van het gebied daarbij in ogenschouw moeten worden genomen
Ruimte voor waterberging	Langs waterkeringen en rivierbedden, en langs grote wateren vanwege peilfluctuaties. Betere ruimtelijke inrichting en voor het vaststellen van grenzen aan het gebruik van grond- en oppervlaktewater. Voldoende ruimte piekopvang
Waterbeschikbaarheid verzilte gebieden	Acceptatie van tijdelijke toename regionale verzilting en aanpassing van het landgebruik hierop.
Invulling 10% groenblauwe dooradering	Uitleg over inpassingsmogelijkheden van landschapselementen die bijdragen aan het realiseren van 10% groenblauwe dooradering
Bescherming landbouwgrond	Beschermen van bruikbare landbouwgrond moet in de gebiedsprocessen nadrukkelijk aandacht krijgen om vruchtbare landbouwgrond te behouden voor de landbouw en voldoende grond beschikbaar te houden voor de extensiveringsopgave en agrarisch natuur- en landschapsbeheer.

Qualité de l'environnement comme principe unificateur

Le travail sur la qualité de l'environnement favorise l'approche cohérente et zonale du PNZR. La qualité environnementale se base sur le paysage existant et accorde une place centrale à la valeur et à la signification d'un lieu pour les utilisateurs actuels et futurs. Le travail sur la qualité de l'environnement transcende donc par définition les différentes missions d'une zone. Il replace les missions sectorielles dans leur contexte et les associe aux caractéristiques du système hydrique et pédologique ainsi qu'aux caractéristiques paysagères de la région. Un dialogue axé sur les zones à propos de la qualité environnementale recherchée contribue au soutien social en faveur du changement.



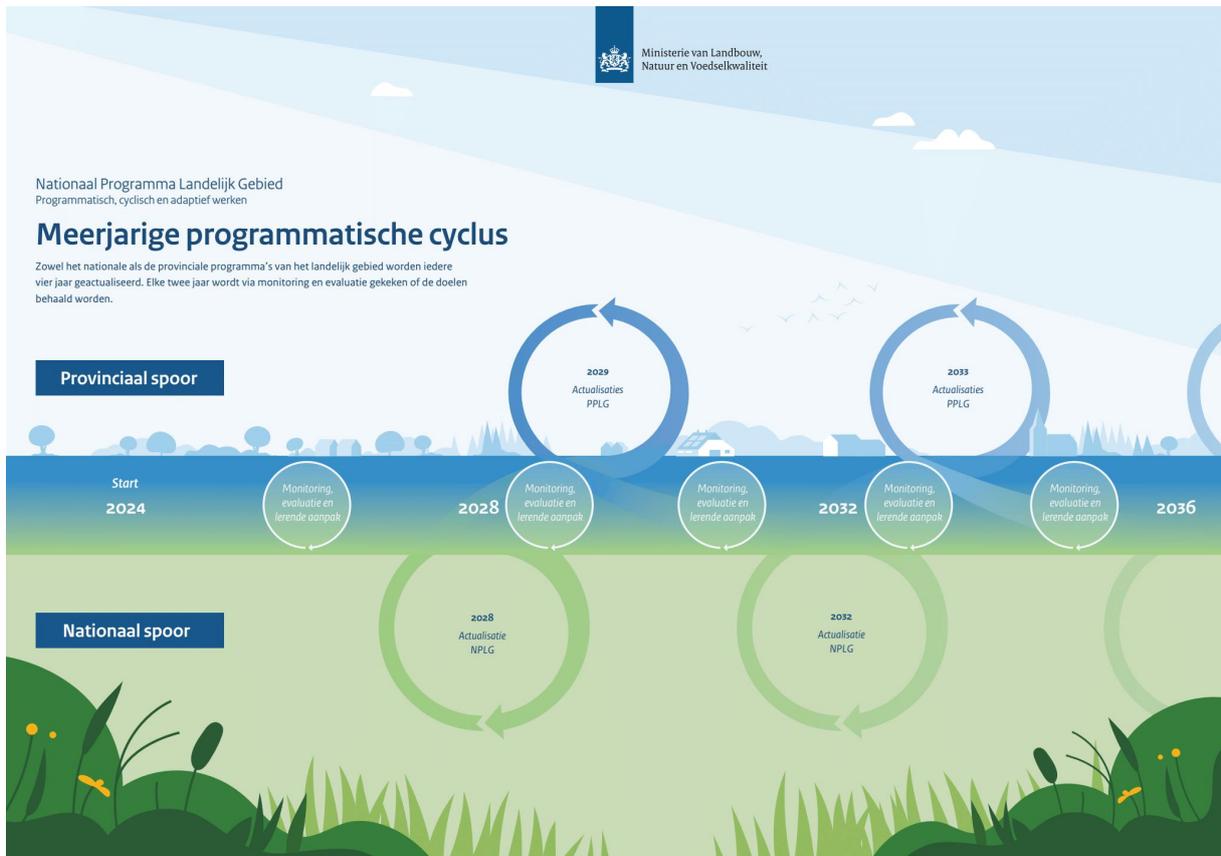
L'État stimule maintenant l'intégration de ces choix de structuration dans les programmes zonaux provinciaux en leur accordant des ressources financières et en concluant des accords administratifs à ce sujet. Le développement ultérieur du PNZR itératif pourrait révéler que l'application de choix de structuration nécessite également l'utilisation d'autres outils, du point de vue de la réalisation des objectifs, de la cohérence spatiale et de l'inévitabilité. L'État étudie donc constamment – en coordination avec les provinces et d'autres parties prenantes – s'il est souhaitable d'adapter la réglementation. Cela permettrait, par exemple, de mettre davantage l'accent sur l'application de choix de structuration efficaces et urgents.

Avis de la société civile

Les idées et les propositions des organisations de la société civile impliquées dans la transition ont joué un rôle important dans l'élaboration des choix de structuration du PNZR. L'État n'a pas élaboré les choix de structuration de manière isolée, mais s'est appuyé sur les perspectives et les solutions correspondantes de la société.

Un certain nombre de choix de structuration, y compris le choix des zones de transition et la concrétisation du maillage bleu-vert, ont été élaborés en étroite consultation avec les acteurs de la société civile. Par exemple, certaines organisations de la société civile ont créé le [groupe de travail sur les zones de transition](#) afin de consulter les autorités nationales et provinciales sur la manière dont les zones de transition autour des sites Natura 2000 peuvent être utilisées pour permettre le

rétablissement du système dans ces zones tout en offrant des perspectives pour l'agriculture. Le groupe de travail est une plateforme importante pour le développement de ces zones. Les avis du groupe de travail ont été pris en compte dans l'élaboration du choix de structuration du PNZR.



4. Travail programmatique, cyclique et adaptatif

La transition conséquente des zones rurales nécessite une solide philosophie d'orientation. C'est la base pour continuer à travailler de manière prévisible et avec un soutien. Conformément à cette philosophie, le PNZR travaille de manière programmatique, cyclique et adaptative. Les autorités travaillent à la transition avec un cycle de quatre ans. Le PNZR y est mis à jour tous les quatre ans. Cela s'applique également aux programmes zonaux, mais un an après le PNZR.

Philosophie d'orientation

Tout ne doit pas être fait en même temps. La philosophie d'orientation du PNZR et des programmes zonaux provinciaux consiste en effet à travailler conjointement, de manière programmatique, cyclique et adaptative. Cela guidera la transition des zones rurales dans les années à venir. Les responsabilités sont ainsi réparties entre un grand nombre de parties. Il est donc important de concrétiser la philosophie d'orientation et de convenir d'un rythme d'ajustement et d'actualisation.

Cycle du PNZR

Dans la pratique, la philosophie d'orientation choisie crée un cycle de 4 ans pour l'actualisation du PNZR (voir figure 5.1). Ce cycle fournit suffisamment de points de repère pour travailler sur la transition des zones rurales pendant une longue période et selon un rythme fixe. Le premier cycle commencera après l'établissement du PNZR. Différents moyens sont utilisés pour garantir que le cycle puisse être mené à bien et que l'exécution puisse toujours se poursuivre. Pensez, par exemple, à un système de suivi et d'évaluation, à une description du processus de contrôle et à une explication de l'approche d'apprentissage.



Aperçu de l'avancement de la mise en œuvre

Les quatre missions principales du PNZR visent ensemble une transition durable pluriannuelle des zones rurales. Il est donc essentiel d'avoir entre-temps un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PNZR et sur les incidences plus larges. L'approche et l'utilisation des fonds

doivent également être justifiées. En outre, cela peut contribuer à l'apprentissage des autorités, mais cela ne suffit pas. Outre le suivi de l'avancement de la mise en œuvre et de la réalisation des objectifs, une approche d'apprentissage a donc été élaborée séparément dans le PNZR.

Un certain nombre d'outils et de rapports sont en cours de développement pour la justification, en se concentrant sur les trois objectifs suivants :

1. visibilité de la cohérence des programmes zonaux provinciaux individuels par le biais de l'examen des programmes provinciaux pour les zones rurales
2. visibilité de l'avancement de mise en œuvre des mesures dans le cadre du Programme pluriannuel du Fonds de transition pour les zones rurales et la nature
3. visibilité de la réalisation des objectifs du PNZR grâce au suivi et à l'évaluation dans le cadre d'un examen bisannuel du PNZR

[Ajustement en cas de progrès insuffisants](#)

Le gouvernement adopte une approche garantissant que les principaux objectifs en matière de nature, d'eau et de climat seront immanquablement atteints. La mise en œuvre de cette approche est essentielle pour restaurer la nature, améliorer la qualité de l'eau et relever le défi climatique. Pour atteindre immanquablement des objectifs, des ajustements appropriés seront effectués quand les progrès seront insuffisants.

Dans le cycle du PNZR et des programmes zonaux décrits ci-dessus, l'ajustement est possible à tout moment. Dans les années à venir, le système de suivi jouera un rôle important pour déterminer si l'approche est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs. Pour le suivi des mesures, le programme pluriannuel avec un livre de programme mis à jour chaque année et présenté à l'Assemblée nationale (*Tweede Kamer*) avec le budget du Fonds de transition sera notamment utilisé.

[Approche d'apprentissage](#)

Le PNZR et les programmes régionaux ont un caractère adaptatif : ils permettent de partir de zéro et de continuer à s'améliorer sur la base d'une meilleure vision glissante. À cette fin, il est important que l'État et les pouvoirs publics co-décideurs soient réceptifs aux problèmes et aux opportunités qui se présentent dans la pratique de la mise en œuvre, ce qui peut conduire à l'ajustement des cadres politiques. L'organisation d'un apprentissage systématique, continu et intergouvernemental est essentielle à cet égard. Elle nécessite une recherche active de nouvelles idées et expériences sur le terrain et dans le cadre de la recherche, de la réflexion, de l'évaluation et de l'adaptation. De ce fait, l'approche d'apprentissage se concentre sur le système social et administratif et sur le PNZR en tant que programme.

Nationaal Programma Landelijk Gebied

Gezamenlijk uitvoering geven aan de opgaven

Om de opgaven voor natuur, klimaat en water te halen is de inzet van alle overheden, maatschappelijke partijen nodig. In de Provinciale Programma's Landelijk gebied werken de provincies met andere partijen de nationale opgaven gebiedsgericht uit. Hiervoor zijn vanuit het Nationaal Programma Landelijk gebied verschillende instrumenten beschikbaar.

Financieel-economische instrumenten

Door financiële sturing (subsidies, heffingen) wordt door de overheid gewenst gedrag financieel beloofd of ongewenst gedrag financieel belast.

Grondinstrumenten

De overheid reguleert de aan- en verkoop en verpachting van grond of verwerft, verkoopt of verpacht zelf grond.

Juridische instrumenten

De overheid kan met een aantal wettelijke mogelijkheden sturen op het landgebruik en de transitie, zoals vergunningverlening.

Kennis en innovatie

De overheid stimuleert en faciliteert kennisontwikkeling, kennisdeling, experimenteren en andere vormen van innovatie.

Samenwerking en organisatie

De overheid initieert, faciliteert en stimuleert samenwerking tussen organisaties of richt een organisatie in om doelstellingen te bereiken.



5. Atteindre les objectifs ensemble

Le PNZR nécessite un effort conjoint de l'État et des provinces. Les mesures génériques (de l'État) et les mesures spécifiques aux zones devraient assurer ensemble la réalisation de la transition des zones rurales. Cela nécessite une bonne coordination et des accords entre l'État et les provinces. Le nouvel organisme de contrôle de la transition des zones rurales (*Regieorganisatie Transitie Landelijk Gebied*) a un rôle à jouer à cet égard. Il existe plusieurs outils permettant d'atteindre ces objectifs.

Accords et coopération des autorités

Une transition réussie nécessite une bonne coopération entre les différentes autorités. Dans l'approche axée sur les zones, les provinces assurent le contrôle. Elles élaborent des programmes provinciaux pour les zones rurales (PPZR) et des trains de mesures associés, en coordination avec les agences de l'eau, les municipalités et certaines parties du gouvernement central. Dans le cadre de la coopération intergouvernementale, chaque autorité participante contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes zonaux et des trains de mesures sur la base de ses responsabilités. Le code des relations intergouvernementales et les accords de coopération NOVI sont importants pour une coopération fructueuse. Ils mentionnent notamment que les pouvoirs publics co-décideurs seront impliqués à temps dans les intentions politiques et que les parties s'adresseront l'une à l'autre et travailleront ensemble sur la base d'un partenariat égal.

Organisme de contrôle de la transition des zones rurales (*Regieorganisatie Transitie Landelijk Gebied* ou RTLG)

La transition est nécessaire, mais elle est aussi de grande ampleur et exige beaucoup des parties prenantes. Un organisme de contrôle de la transition des zones rurales (*Regieorganisatie Transitie Landelijk Gebied* ou RTLG) aide les provinces, l'État, les agences de l'eau et les municipalités à réaliser une mise en œuvre réussie et décisive. L'organisme de contrôle encourage la réalisation des objectifs du PNZR et participe activement au processus d'application du PNZR du point de vue de la mise en œuvre. L'organisme de contrôle s'engage à veiller à ce que des objectifs cohérents et réalisables soient formulés dans le PNZR, que les provinces peuvent utiliser dans leurs processus zonaux. C'est un maillon dans la résolution des problèmes de réglementation et de politiques. L'un des moyens d'y parvenir est d'encourager les accords réciproques entre les pouvoirs publics coopérants pour une mise en œuvre efficace.

Outils génériques et axés sur les zones

Les objectifs du PNZR ne peuvent être atteints qu'avec l'engagement de tous les pouvoirs publics, les partenaires de la société civile et les secteurs. Les mesures politiques et les outils déployés pour réaliser la transition sont une combinaison de mesures/outils européens, nationaux, provinciaux, municipaux ou de l'agence de l'eau. Les mesures politiques et les outils font souvent la distinction entre les aspects génériques et axés sur les zones. Le PNZR définit la manière dont les mesures génériques et axées sur les zones peuvent être déployées conjointement par les différents pouvoirs publics.

Boîte à outils

Chaque pouvoir public a son propre rôle et dispose de ses propres outils. Dans les programmes zonaux provinciaux, les provinces élaborent les missions nationales relatives à la nature, au climat et à l'eau d'une manière spécifique à chaque région. Pour ce faire, des outils doivent être déployés dans les zones concernées. Le projet de PNZR contient une vue d'ensemble des outils qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre les programmes zonaux provinciaux. Cette vue d'ensemble sera disponible sous une forme plus détaillée dans le dossier *Instrumentenkoffer NPLG* (Boîte à outils PNZR), qui fournit un aperçu des outils actuellement disponibles. Y compris certains outils qui ne sont pas disponibles aujourd'hui mais qui le seront dans un avenir prévisible (comme le programme de relocalisation). Cette boîte à outils est continuellement enrichie au cours de la transition, par exemple lors de la publication d'un plan agricole.

6. Participation et RIE du plan

La participation est un élément important du PNZR. De nombreuses parties ont contribué à la réflexion sur le PNZR, ce qui a permis d'améliorer le contenu et de le rendre plus pertinent. Le RIE du plan a aussi grandement contribué à affiner le PNZR. Le RIE du plan a examiné les effets du projet de PNZR, ce qui a entraîné certaines modifications du programme.

Participation

Le PNZR a un impact sur les zones rurales à de nombreux égards. L'État estime qu'il est important de recueillir les idées de la société et de les intégrer dans la politique, mais aussi d'informer et d'impliquer soigneusement et de manière transparente les parties prenantes – telles que les organisations de la société civile et le grand public – dans la mise en œuvre du PNZR. Il s'agit notamment de tenir compte des différentes positions, différents intérêts et différentes perspectives existants et de proposer des possibilités de partager des points de vue et des idées. Les occasions et les préoccupations du moment sont également prises en compte. En outre, il se peut que quelque chose manque, qu'une clarification ou une nouvelle élaboration de certaines choses soit nécessaire, ou qu'il y ait des points auxquels nous devons accorder une attention particulière lors de la mise en œuvre. Il pourrait s'agir de signaux importants à prendre en compte dans la poursuite du développement du PNZR.

Par ailleurs, le PNZR contient une approche cohérente axée sur les zones, dans laquelle les pouvoirs publics co-décideurs – municipalités, agences de l'eau et provinces – jouent un rôle important pour la mise en œuvre. Le programme a ainsi été soigneusement coordonné avec eux. Nous travaillons donc ensemble pour soutenir le contenu et le processus du PNZR et renforcer la transition des zones rurales.

RIE du plan

Un RIE du plan est établi pour le PNZR. Les incidences potentielles du PNZR sur l'environnement, notamment sur le cadre de vie physique, y ont été examinées d'un point de vue général. Le RIE du plan montre la situation actuelle, les tendances et les problèmes pour les indicateurs étudiés. Pour ces indicateurs, l'effet des choix de structuration sur les problèmes et la tendance est décrit.

La recherche a un niveau stratégique et global, adapté au niveau d'abstraction du PNZR. Lorsque les choix politiques sont globaux, les incidences sont également présentées globalement. La Roue du cadre de vie (*Rad van de Leefomgeving*) constitue la base de l'analyse d'incidences. Le RIE du plan a principalement élaboré la partie supérieure de la Roue, car les objectifs du PNZR en matière de nature, d'eau, de climat et de maillage vert-bleu visent aussi principalement à protéger le cadre de vie physique. L'évaluation des incidences dans le RIE du plan est un examen qualitatif des occasions et des risques et, si possible, des incidences plausibles. Ces incidences, occasions et risques ont été « valorisés » sur la base d'un jugement spécialisé, en utilisant les informations déjà disponibles.

Liste des abréviations

BBN	Bomen, Bos en Natuur (Piégeage du carbone dans les arbres, les forêts et la nature)
AE	Autorité écologique
DCE	Directive-cadre sur l'eau
NOVI	Nationale Omgevingsvisie (Vision nationale de l'environnement)
PNZR	Programme national pour les zones rurales
NRD	Notitie Reikwijdte en Detail (Notice sur la portée et sur le niveau détaillé)
PBL environnementale)	Planbureau voor de Leefomgeving (Agence néerlandaise d'évaluation
RIE du plan	Rapport des incidences sur l'environnement du plan
RTLG	Regieorganisatie Realisatie Transitie Landelijk Gebied (Organisme de contrôle de la réalisation de la transition des zones rurales)
RIVM	Rijkinstituut voor Volksgezondheid en Milieu (Institut national de la santé publique et de l'environnement)
Fonds de transition	Fonds de transition pour les zones rurales et la nature
VHR	Vogel Habitatrichtlijn (directive Oiseaux et habitats)
WUR	Wageningen University & Research

Ce résumé accompagne le projet de
Programme national pour les zones rurales et est une publication du :
Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité de l'alimentation
Ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, et
Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du royaume
Novembre 2023 I Numéro de publication